

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DEL2025 051

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENT

Séance du 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 24 septembre à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 18 septembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 18 septembre 2025.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants
		au vote
44	38	43

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir

VOTE

A LA MAJORITÉ ABSOLUE DE

Pour: 42 Contre: 1 Abstention: 0 Sont présents les Conseillers communautaires suivants : Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Nathalie COSTIL-LESAGE, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Sandrine GARÇON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Philippe LABBEY (suppléant de Gilles TABOUREL), Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel Sylvaine Guillaume LECOURT. LEFEVRE. LEMENAGER. Daniel LEMOUSSU. Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Jérémy TANQUEREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT

Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE

Lysiane LE DUC DREAN a donné pouvoir à Gérard MARCIA

Fabien TESSIER a donné pouvoir à Thierry OZENNE Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Patrick LAVARDE

Le conseil communautaire a nommé Guillaume LEMENAGER secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire de la communauté de communes Seulles Terre et Mer du 12 juin 2025 est adopté à l'unanimité (1 abstention).

DEL2025 051 : FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENT

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10,
- Vu la délibération n°DEL2020 002 du 16 juillet 2020 portant détermination du nombre de vice-président,
- Vu l'avis du bureau en date du 27 août 2025.

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant.

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application de la règle précédente sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif.

Considérant que, par délibération en date du 16 juillet 2020, le nombre de vice-président de Seulles Terre et Mer a été fixé à 11.

Considérant que Monsieur DAUCHY, élu vice-président en 2020, n'est plus conseiller communautaire.

Considérant la proposition de fixer le nombre de vice-président à 10, en cette fin de mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la MAJORITÉ ABSOLUE DE 42 VOIX POUR ET 1 CONTRE :

FIXE le nombre de vice-présidents à 10.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme.

> LE PRESIDENT DE SEULLES TERRE ET ME

> > Thierry OZENN

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN